

Initiativ'Retraite Alsace

Bien plus qu'une association, un lien vivant entre retraités alsaciens

Réunis à Schiltigheim, les membres d'Initiativ'Retraite Alsace ont dressé le bilan d'une année riche en initiatives et en rencontres. Entre développement des services, succès des activités et inquiétudes face aux évolutions sociales, l'association confirme son dynamisme, tout en regardant lucidement vers l'avenir.

À la veille du printemps, Initiativ'Retraite Alsace a tenu son assemblée générale à la Maison de l'agriculture de Schiltigheim. Le président, Raymond Clément, a rendu hommage aux adhérents disparus, avec une pensée particulière pour Michel Brault, acteur clé de la fusion des deux MSA alsaciennes.

Cette assemblée marquait aussi une première pour la nouvelle secrétaire générale, Marianne Hobel. Elle a présenté un rapport d'activité structuré autour de priorités concrètes : développement du prélèvement automatique pour simplifier la gestion des cotisations, lancement d'une lettre d'information régulière et organisation d'un voyage au lac Majeur, plébiscité par les participants.

L'association s'est également illustrée à l'échelle nationale en contribuant à l'organisation du séminaire de la Fédération des Aropa à Westhalten, réunissant une centaine de représentants. D'autres initiatives ont rythmé l'année : visite d'un Strasbourg insolite, rencontres avec les partenaires comme la Frane ou Mutualia Grand Est, et diffusion d'un bulletin enrichi d'une nouvelle carte d'adhérent. Avec 30 nouvelles inscriptions, Initiativ'Retraite Alsace compte désormais 885 membres, et dépasse le millier avec l'association des retraités de Groupama.

100 000 retraités de plus de 85 ans en 2040

Dans son rapport moral, Raymond Clément a élargi le regard. Instabilité politique, tensions internationales, inflation : autant de facteurs qui pèsent sur le quotidien des retraités. Il a notamment pointé les effets du projet de loi de financement de la sécurité sociale 2026, avec la suppression d'un avantage et l'instauration d'une taxe de 6,27 % sur les retraites complémentaires agricoles, impactant directement le tarif des contrats santé.

Face à ces évolutions, l'association réfléchit à des solutions, notamment autour des contrats santé, avec l'idée de renforcer les offres collectives pour mieux protéger ses adhérents. Côté pouvoir d'achat, le constat reste mitigé : une revalorisation limitée des retraites de base (+ 0,9 % en 2026), aucune hausse des complémentaires en 2025 et des seuils de CSG relevés.

Le vieillissement de la population constitue un autre défi majeur. En Alsace, les plus de 85 ans devraient passer de 55 000 en 2020 à plus de 130 000 en 2050. Une évolution qui pose la question des capacités d'accueil en Ehpad et du rôle croissant des aidants.

Dans un contexte de déficit public et de réformes incertaines, les inquiétudes persistent. Malgré ces préoccupations, la dynamique associative reste intacte. L'assemblée générale a reconduit la cotisation à 27 € pour 2027 et renouvelé son équipe dirigeante. Raymond Clément a toutefois annoncé que ce mandat serait son dernier.

Le goût du voyage ne faiblit pas

Le programme des réjouissances 2026 confirme cette vitalité : visite des mines de potasse à Pulversheim, soirée de théâtre alsacien dans le Bas-Rhin et, surtout, voyage en Vendée avec le Puy du Fou, déjà complet. Avec le partenaire Vacances Bleues, de nouveaux projets se dessinent pour 2027 : voyage à Nice en février, puis croisière sur le Nil à l'automne (lire l'encadré).

L'assemblée générale s'est achevée par une intervention sur les directives anticipées (lire l'article ci-dessous).

ENCADRÉ

Voyages en perspective

Les retraités se sont immergés dans le monde des voyages, avec l'intervention de Muriel Schmitt, bénévole à l'association Vacances Bleues. Une association à but non lucratif dont la mission est d'organiser des voyages, en groupe ou individuels. Cette association, qui existe depuis plus de 50 ans, compte 750 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires de 95 M€. Elle organise des voyages en France et à l'étranger, essentiellement pour une clientèle retraitée. Elle gère ses propres hôtels en France.

Après l'Italie en 2025 et la Vendée en 2026, Vacances Bleues est en train de monter deux autres projets pour 2027. Destination Nice, du 21 au 27 février pour le carnaval de Nice et le corso des citrons de Menton. « Vous serez logés au Royal, un ancien palace sur la Promenade des Anglais. » L'Égypte ensuite, avec la découverte du Caire et une croisière sur le Nil en septembre ou octobre 2027.



Raymond Clément : « Votre association poursuit sa progression, avec une identité forte et un fort sentiment d'appartenance ».



Baptême du feu pour Marianne Hobel, nouvelle secrétaire d'Initiativ'Retraite Alsace.



Entre convivialité, engagement et vigilance face aux évolutions sociales, Initiativ'Retraite Alsace poursuit sa mission : accompagner ses adhérents dans une retraite active et solidaire.

.....

Directives anticipées et personne de confiance

Écrire aujourd'hui pour être entendu demain

Rédiger ses directives anticipées, choisir une personne de confiance : des démarches simples, mais encore largement ignorées. À Strasbourg, Marie Klemm a plaidé pour une meilleure appropriation de ces outils essentiels pour rester acteur de sa fin de vie.

Responsable de la Cellule d'animation régionale Grand Est de soins palliatifs (Cargesp), Marie Klemm a livré une intervention à la fois pédagogique et profondément humaine autour d'un sujet trop souvent tabou : la fin de vie. Encore méconnues - seuls 7 % des Français les ont rédigées -, les directives anticipées sont pourtant un outil essentiel. Il s'agit d'un document écrit qui permet d'exprimer à l'avance ses souhaits concernant sa fin de vie. Leur portée est forte : elles s'imposent aux professionnels de santé et permettent de guider les décisions médicales tout en évitant d'éventuels conflits familiaux. « Rédiger ses directives anticipées, c'est rester acteur de la situation, même lorsque l'on n'est plus en mesure de s'exprimer », souligne Marie Klemm.

Contrairement à une idée reçue, nul besoin d'être malade pour les rédiger : il suffit d'être majeur. Et si elles ne sont pas obligatoires, elles constituent un repère précieux pour les

équipes soignantes comme pour les proches. Et elles sont juridiquement contraignantes, sauf situations exceptionnelles (urgence vitale).

Un document qui mérite réflexion

Que peut-on y exprimer ? Les directives anticipées permettent d'aborder des choix concrets et parfois difficiles : accepter, limiter ou refuser certains traitements, y compris l'alimentation et l'hydratation artificielles ; refuser l'obstination déraisonnable, autrement dit l'acharnement thérapeutique ; préciser ses souhaits concernant les conditions de sa fin de vie (accompagnement à domicile ou en unité de soins palliatifs).

Sur le plan formel, rien de compliqué : une feuille libre, datée et signée suffit. Mais sur le fond, l'exercice demande réflexion. « Il ne faut pas hésiter à se faire accompagner par un médecin traitant ou un infirmier, car les termes médicaux peuvent être complexes », précise Marie Klemm.

Loin d'être figées, les directives anticipées sont modifiables à tout moment. Elles ne s'appliquent que si la personne n'est plus en capacité de s'exprimer, par exemple en cas de perte de conscience.

Pour être utiles, encore faut-il qu'elles soient accessibles. Il est recommandé d'en conserver un exemplaire chez soi ; d'en remettre une copie à son médecin traitant ; d'en confier une à sa personne de confiance et à ses proches ; de l'enregistrer sur son Espace Santé. Si la Haute Autorité de santé propose un modèle officiel, celui-ci peut sembler complexe. Des versions simplifiées existent, notamment sur le site de la cellule régionale (voir note).

Face à une situation critique, les équipes soignantes suivent un ordre précis : interroger le patient s'il est en capacité de répondre ; consulter les directives anticipées ; se tourner vers la personne de confiance ; solliciter la famille. Un conseil pratique : conserver sur soi (dans son portefeuille ou son téléphone) les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence.

Pour prolonger la réflexion, une exposition intitulée « Un autre regard sur les soins palliatifs » sera inaugurée le 9 avril à la Maison des associations de Strasbourg. À travers des photographies prises dans des unités de soins palliatifs, elle propose une immersion sensible dans ces lieux de vie, loin des idées reçues.

Encadré

Personne de confiance : une voix pour vous représenter

Autre pilier essentiel, la désignation d'une personne de confiance. Si vous ne pouvez plus vous exprimer, c'est elle qui portera votre parole. Choisie librement - un proche, un ami, voire un médecin - elle joue un rôle déterminant. « Elle sera votre voix. Mais il est indispensable de la prévenir, car sa mission peut être lourde à porter », insiste Marie Klemm. Son témoignage prévaut sur celui des autres membres de la famille. Là encore, ce choix n'est jamais définitif : il peut être modifié à tout moment.

Pour en savoir plus : <https://www.soinspalliatifs-grandest.fr/definition-soins-palliatifs>.

Anny Haeffelé
PHR – EST AGRICOLE ET VITICOLE